

Lorsqu'AUSY joue avec 145 millions d'euros

AUSY est actuellement en pleine évolution et digitalisation. Finis les outils internes préhistoriques, les recopies d'informations, place à la modernité et à l'efficacité !

Si sur le papier, les promesses sont belles, sur le terrain, les réalités sont plus complexes. Lorsque les élus CFTC s'interrogent sur les données personnelles des salariés qui seront stockées, et la bonne mise en œuvre de la réglementation RGPD, les réponses actuelles de la Direction évoquent le chiffrement des flux d'informations, et le cryptage, l'intégralité, la confidentialité, la disponibilité et la traçabilité des échanges.

Aucune étude d'impact, aucun recensement des données personnelles ni sensibles, aucun registre des activités de traitement, aucune approche privacy by design...

Pourtant en cas de sanctions liées au non-respect de la réglementation, nous courrons une amende pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires du groupe RANDSTAD monde, soit plus de 145 millions d'euros !

Le risque n'est pas que théorique. Depuis mai 2018, nous ne cessons d'alerter la Direction sur les fuites de données personnelles que nous constatons.

Parmi ces données personnelles en grande vadrouille, quoi de plus personnel que les visages ?

La captation du droit à l'usage se fait dès le contrat d'embauche, via une ligne du contrat de travail : "le (la) salarié(e) concède à la société et ce, pour la durée de son contrat de travail, un droit de reproduction à titre gratuit de son image, en groupe ou individuellement, et exclusivement dans le cadre de sa fonction professionnelle, sur tous supports".

En quoi AUSY conditionne-t-elle l'obtention d'un contrat de travail à la concession du droit d'usage de son image ? Nous n'embauchons pas des mannequins dont l'exploitation de l'image est inexorablement liée à leur métier !

Au-delà de cet abus, nous trouvons des photographies officielles en interne et pire, en dehors de la société, avec des photographies de personnes qui ne sont plus dans la société ou qui n'ont pas donné leur autorisation. Même si la volonté était là, comment AUSY pourrait-il faire autrement pour nettoyer les images des collaborateurs partis avec près de 40% de turnover par an ?

D'autres informations appartenant aux données sensibles au sens RGPD sont transmises ou stockées, comme des données médicales. Le seront-elles demain dans ChangePoint ? La société reste muette sur ce point.

La CFTC demande :

- ✚ La disparition de l'autorisation systématique d'usage et de reproduction de l'image des collaborateurs dans les contrats de travail,
- ✚ L'annulation des clauses existantes et le remplacement par une autorisation explicite donnée après la fin de la période d'essai,
- ✚ Le nettoyage des photographies internes et externes comportant des images de salariés exploitées sans autorisation,
- ✚ Des réponses claires sur le projet ChangePoint, la liste des données manipulées et des processus,
- ✚ La mise en place d'une véritable approche RGPD chez AUSY.

Octobre 2018